

*A la prochaine CNP le 19 février, les syndicats patronaux et la CFDT souhaitent engager sur la base de l'article 3 la révision de la CC 66. Les autres syndicats proposent une négociation dans le cadre de l'article 8 de la convention. Pour Sud Santé Sociaux plus que jamais, se pose comme préalable le retrait du projet patronal.*

# CC 66

## Retrait du projet patronal !

Après les journées du 12 et 29 janvier, de très fortes mobilisations partout en France pour le retrait du projet SNASEA-SOP-FEGAPEI, la mobilisation contre la casse de la CC 66 continue. Des Assemblées Générales dans les établissements, des pétitions, tracts, créations de collectifs de salariés syndiqués non syndiqués, intersyndicales locales, actions en direction des syndicats patronaux se multiplient pour demander le retrait sans conditions de leur projet.

### Un marché de dupes !

Pour la fédération Sud Santé Sociaux il ne faut pas rentrer en négociation dans le cadre de la révision imposée par les employeurs.

En effet les employeurs ont décidé d'utiliser l'article 3 des dispositions générales de la CC 66: "Toute demande de révision partielle de la présente convention formulée par l'une des parties contractantes devra être accompagnée d'un contre projet portant sur les points sujets à révision. Les négociations concernant cette révision devront être engagées dans un délai maximal de 3 mois. La conclusion de ces négociations devra intervenir dans un délai de 3 mois à compter de leur ouverture...".

Cela veut bien dire que si pendant **6 mois** s'il n'y a aucune négociation l'actuelle convention continue de s'appliquer. Certes il faut faire évoluer la CC 66, mais pas dans un tel contexte.

### Le retrait du projet patronal : un préalable indispensable !

Depuis 2005, nous le répétons sans cesse, le projet néolibéral des patrons en cassant le statut conventionnel, ne fait que préparer la mise en concurrence et la marchandisation du secteur médico social. Maintenir un tel projet ne ferait qu'aggraver les conditions d'exercices des métiers du social, entraînerait des reculs majeurs par :

- l'introduction du salaire individualisé; la stagnation de l'évolution du salaire à l'ancienneté, la casse des métiers, des qualifications et des diplômes, la suppression des congés trimestriels et d'ancienneté, l'introduction des jours de carence en cas d'arrêt maladie, etc...

### Le 19 février on continue !

Le jeudi 19 février la fédération Sud Santé Sociaux appelle les salariés organisés dans des collectifs syndiqués non syndiqués, les intersyndicales locales à poursuivre les actions et les manifestations pour exiger le retrait du projet patronal.

Sud Santé Sociaux appelle les fédérations syndicales qui siègent à la commission paritaire de n'engager aucune négociation sur la base de l'article 3 et sans avoir obtenu le retrait du projet patronal. Le risque est trop grand de voir brader la CC 66.

La Fédération Sud Santé Sociaux appelle à une journée de grève et à d'actions décentralisées le 19 février. A Paris nous appelons à un rassemblement devant la Commission Nationale Paritaire.

**Pour le retrait sans conditions du projet patronal.**

**Pour la défense et l'amélioration de la CC66**

**Pour les salaires et la défense des métiers**

**Pour la défense de nos missions de services publics...**

Dés maintenant SUD appelle à une grande journée d'action et à une manifestation nationale à Paris en direction de la CNP, le mercredi 4 mars pour le retrait sans condition du projet des patrons...

### Retrait du projet patronal !

**19 février 2009**

**Grève actions décentralisées**

**Préparons une grande journée de mobilisation**

**Mercredi 4 mars 2009**

**manifestation nationale à Paris**



**Solidaires**  
Union syndicale

Sud Santé Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"  
70 rue Philippe de Girard 75018 Paris  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67  
Site internet : [www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)